

DINANT, le

Lo.G.D.Phi

Logement Gestion

DINANT-PHILIPPEVILLE

Rue Alexandre Daoust 3 – 5

5500 Dinant

Tél. : 082 22 64 94

Fax : 082 22 64 95

aislogdphi@skynet.be

www.aisdinantphilippeville.be

N. E. : 4 6 2 4 5 0 6 6 6 -

RPM Dinant

.

.

5

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, un exemplaire de demande de logement, ainsi que la liste des documents à remettre avec votre dossier d'inscription.

Veillez bien à compléter les deux feuilles de la demande de logement et d'y renseigner un maximum de détails.

Une fois tous les documents réunis et la demande complétée, vous pouvez nous les faire parvenir soit par mail, fax, courrier ou au bureau.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou à vous présenter à nos permanences qui se tiennent du lundi au mercredi entre 9 heures et midi à la rue Alexandre Daoust 3-5 à 5500 DINANT.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le Service Locataire

Lo.G.D.Phi

Logement Gestion

DINANT-PHILIPPEVILLE

Rue Alexandre Daoust 3-5

5500 Dinant

Tél. : 082 22 64 94

Fax : 082 22 64 95

aislogdphi@skynet.be

N.E. : 462450666

FEUILLET LOCATAIRES

Tout ménage à revenu précaire ou modeste peut s'adresser à l'AIS pour constituer son dossier de candidature au logement.

Deux conditions doivent être remplies :

- ne pas être plein propriétaire ou usufruitier (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable ou inhabitable),
- ne pas dépasser un certain plafond de revenus,

Une fois le dossier intégralement constitué, la demande reçoit un certain nombre de points selon la grille établie par la Région Wallonne. Lorsqu'un logement vacant doit être attribué, tous les dossiers des candidats correspondant à ce logement sont alors repris selon les points attribués et selon l'ancienneté.

L'attribution est effectuée par le service locataires :

- qui donne la priorité aux personnes domiciliées sur la Commune concernée par le logement vacant ;
- qui tient compte de la composition familiale ;
- qui tient compte des revenus du ménage.

Dès qu'une candidature est retenue, une visite est prévue avec le candidat locataire. Si le locataire refuse 2 logements que l'AIS lui aurait proposés, son dossier de candidature, bien que restant actif, se voit retiré ses points de priorité.

Le dossier d'inscription doit être renouvelé tous les 6 mois.

NOS 17 Communes :

Anhée – Beauraing – Bièvre – Cerfontaine – Couvin – Dinant – Doische -
Florennes – Gedinne – Hastière – Houyet – Onhaye – Philippeville – Viroinval - Vresse-
sur-Semois – Walcourt - Yvoir



Lo.G.D.Phi
Logement Gestion
DINANT-PHILIPPEVILLE

LO.G.D.PHI. Asbl
Agence immobilière sociale
Rue Alexandre Daoust 3-5 à 5500 DINANT
(Siège social et administratif)
Tél. 082/22.64.94 - Fax : 082/22.64.95
E-mail : aislogdphi@skynet.be
Site : www.aisdinantphilippeville.be
BE0462450666 / RPM DINANT
ASBL agréée par le Gouvernement wallon

FORMULAIRE DE DEMANDE D'UN LOGEMENT

Espace réservé à l' AIS LOGDPHI

NOMBRE DE POINTS :	
DATE D'INSCRIPTION	
DOSSIER ACTIF JUSQU'AU	
DATE RENOUVELLEMENT	
NOMBRE DE CHAMBRES :	

MERCI DE RENSEIGNER UN MAXIMUM D'INFORMATIONS

1. Candidat

COMMUNE DE (Domicile) :

NOM et PRENOM : Sexe : Masculin - féminin

ADRESSE :

Tél. : G.S.M. : Adresse e-mail :

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : NUMERO NATIONAL :

ETAT CIVIL : NATIONALITE :

PROFESSION : **ETES-VOUS PROPRIETAIRE ?** oui-non

HANDICAP : oui - non / TYPE : STAGIAIRE A LA REGIE DE QUARTIER : oui - non

MOYEN DE LOCOMOTION :

2. Conjoint ou Cohabitant

NOM et PRENOM : Sexe : Masculin - féminin

ADRESSE :

Tél. : G.S.M. :

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : NUMERO NATIONAL :

ETAT CIVIL : NATIONALITE :

PROFESSION : **ETES-VOUS PROPRIETAIRE ?** oui-non

HANDICAP : oui - non / TYPE : STAGIAIRE A LA REGIE DE QUARTIER : oui - non

MOYEN DE LOCOMOTION :

3. Revenus mensuels du ménage (y compris les salaires, les A.F., les pensions alim., etc....)

Nom et Prénom	Montant net/mois	Type de revenu/origine

4. Membres faisant partie du ménage (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant.)

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Date de Naissance</u>	<u>Sexe</u>	<u>Lien de parenté</u>	<u>N° National</u>	<u>Handicapé Oui - non</u>

Enfant(s) à charge : oui - non

Y a-t-il une garde partagée ? : oui - non

5. Garantie Locative

- Personnelle
- C.P.A.S. de
- Autre :

6. Difficultés rencontrées / Raison de l'inscription ?

- Hébergé par des tiers Sans domicile
 Maison d'accueil Première autonomie
 Séparation Logement vendu
 Incarcération / date de sortie prévue :
 Surendettement : remboursements mensuels : Durée :
 Risque d'expulsion : date : motif :
 Logement insalubre reconnu par arrêté : oui - non
 Logement en caravane/ en chalet
 Autres difficultés :

7. Logement recherché :

Nous proposerons un logement en fonction des éléments sélectionnés afin de répondre au mieux à vos besoins.

- Type : studio / appartement / maison
 Type d'animaux de compagnie : Petit Moyen Grand

 **L'AIS autorise la présence de maximum deux animaux par logement**

- Préférence : rez-de-chaussée ou sans importance
avec jardin ou sans jardin

Région souhaitée, entourez les communes :

Anhée - Beauraing - Bièvre - Cerfontaine - Couvin - Dinant - Doische - Florennes - Gedinne - Hastière - Houyet - Onhaye - Philippeville - Viroinval - Vresse-sur-Semois - Walcourt - Yvoir

- Centre-ville : oui / non
- Village : oui / non

8. Service social suivant le candidat (Précisez la personne de contact)

CPAS de Nom assistant social.....
A.W.I.P.H : S.A.J. /S.P.J. :
ITINERIS :Service social de la Prison :
Antenne sociale Plan H.P. :Service social de la Maison d'Accueil :

Je certifie que les informations données ci-dessus sont exactes et complètes
Date + signature :

Liste des documents à remettre obligatoirement avec la demande de logement :

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité du chef de ménage et de son conjoint
- Annexe si carte d'identité électronique (disponible à la Commune)
- Attestation(s) de revenus de toute personne du ménage :
Salaire (6 dernières fiches de paie), Chômage (attestation bureau du chômage), RIS (attestation CPAS), Pension (fiche de pension), Attestation mutuelle ;
! Pas d'extrait bancaire !
- Dernier avertissement extrait de rôle (Service Public Fédéral des Finances)
- Composition de ménage (disponible à la Commune) ;
- Déclaration sur l'honneur de non-propriété (document type annexé)
- Consentement dans le cadre de la collecte de données à caractère personnel (RGPD - document type annexé)
- Attestation de la caisse d'allocations familiales ;

Liste des documents à remettre pour pouvoir bénéficier des points de priorités :

Vous bénéficierez des 8 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous occupez un logement...		
Inhabitable	Arrêté d'inhabitabilité	Bourgmestre
	Attestation d'inhabitabilité	DGO4 (Dir. Gén. Opérat.- Service Logement) Ou Bourgmestre
Précaire : caravanes, chalets, abris précaires, zone HP	Attestation	Commune
Victime de violences conjugales	Attestation	Médecin ou cpas
Reconnu sans abri ou Maison d'Accueil	Attestation	CPAS ou Maisons d'Accueil
De transit, d'insertion ou d'urgence	Attestation	Organisme gestionnaire du logement
Surpeuplé	Attestation	DGO4 ou Commune
Locataire dont le bail est résilié pour occupation personnelle du propriétaire ou pour travaux importants réalisés par le propriétaire ou logement vendu par le propriétaire	Copie renon	Courrier recommandé
	Ou Copie du courrier du propriétaire attestant que le logement est mis en vente ou est vendu	
Qui fait l'objet d'une expropriation	Arrêté d'expropriation	Commune, Région
Qui fait l'objet d'une rénovation urbaine	Attestation	Commune
Victime d'un événement calamiteux	Attestation	CPAS

Vous bénéficierez des 6 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous êtes...		
Une femme seule enceinte ou un parent seul avec au -1 enfant à charge ou bénéficiant de modalités d'hébergement	Pour le parent : -certificat médical -composition de ménage	-gynécologue -commune
	Pour les enfants : selon les cas : -attestation des alloc fam -copie jugement -copie convention notariée -copie accord devant médiateur familial	-caisse allocations familiales -greffe du tribunal -notaire -médiateur
Un jeune de moins de 25 ans (première autonomie)	Copie carte d'identité	Commune
Une personne âgée de plus de 65 ans	Copie carte d'identité	Commune

Vous bénéficierez des 4 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous êtes...		
Une personne handicapée ou une personne qui a une personne handicapée à sa charge	Attestation Avertissement extrait de rôle	SPF sécurité sociale SPF Finances
Une personne qui ne peut plus exercer d'activité prof suite à une maladie prof reconnue ou un accident de travail ou vous avez une telle personne à votre charge	Attestation	Fonds des maladies prof Ou Fonds des accidents du travail

Vous bénéficierez des 2 points de priorité pour les situations citées ci-dessous :

	QUEL DOCUMENT ?	QUI PEUT LE FOURNIR ?
Vous êtes...		
Vous bénéficiez automatiquement de 2 points de priorité par année d'ancienneté		



Lo.G.D.Phi

Logement Gestion

DINANT-PHILIPPEVILLE

Rue A Daoust 3-5

5500 Dinant

Tél.: 082 22 64 94

Fax: 082 22 64 95

aislogdphi@skynet.be

Site: www.aisdinantphilippeville.be

N. E.: 4 6 2 4 5 0 6 6 6

RPM Dinant

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-PROPRIETE

Je soussigné (e) :

M/Mme

Né(e) le.....

Demeurant à.....

Je suis conscient(e) que pour bénéficier d'un logement à l' AIS LOGDPHI, je dois répondre au point suivant :

ne pas détenir un logement en plein(e) propriété ou en usufruit*.

Sauf :

1° s'il s'agit d'un logement non améliorable ou inhabitable ;

2° si le logement est confié en gestion à un opérateur immobilier ;

3° dans des cas spécifiques déterminés par le Gouvernement.

Cocher la proposition adéquate :

- Je déclare sur l'honneur respecter la condition de non-propriété.
- Je déclare être propriétaire d'un logement mais je me trouve dans une des situations d'exception.

Fait à, le

Lu et approuvé

Signature

*L'usufruit est le droit d'utiliser un bien dont une autre personne est propriétaire et d'en percevoir les revenus. L'usufruitier a des droits et obligations. Le droit à l'usufruit est temporaire.

Lo.G.D.Phi

Logement Gestion

DINANT-PHILIPPEVILLE

Rue A Daoust 3-5

5500 Dinant

Tél.: 082 22 64 94

Fax: 082 22 64 95

aislogdphi@skynet.be

Site: www.aisdinantphilippeville.be

N.E.: 462 450 666

RPM Dinant

CONSENTEMENT DANS LE CADRE DE LA COLLECTE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (RGPD Art.13)

Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Nous avons donc actualisé notre politique vie privée afin de nous aligner avec la nouvelle réglementation en vigueur.

Les informations que vous nous fournissez sont nécessaires à l'examen de votre demande de logement et seront conservées dans un dossier « papier » ou un fichier informatisé.

Conformément à la loi, veuillez trouver ci-dessous les informations suivantes à propos du traitement de vos données :

1. Responsable de traitement :

AIS LOGDPHI, rue Alexandre Daoust 3-5 à 5500 DINANT / n° d'entreprise 0462450666.

2. Les finalités du traitement :

Traitement des informations personnelles liées à la demande de logement des candidats locataires pour l'obtention d'un logement.

Traitement des données relatives à la conclusion et à la gestion du contrat de bail.

3. Les finalités ultérieures nécessitant votre consentement :

J'autorise l' AIS Lo.G.D.Phi à traiter mes données à caractère personnel (documents et informations personnelles) afin de lui permettre la bonne exécution de sa mission.

4. Le transfert de vos données vers des tiers : Dans certains cas, **la loi nous oblige** à partager vos données avec des tiers : les pouvoirs publics (bureau de l'enregistrement, administration fiscale), éventuel administrateur de biens ou médiateur de dettes, l'avocat, ...

5. Les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données :

Les données traitées par l'ASBL pour les candidats sont conservées au maximum 3 ans.

Les données traitées par l'ASBL pour les locataires sont conservées, après la fin du bail, minimum 5 ans.

6. Les droits de la personne concernée :

Le droit d'accès aux données à caractère personnel, le droit de faire rectifier les données inexactes, incomplètes ou non-pertinentes, le droit de retirer votre consentement à tout moment (adressez directement une demande écrite à AIS LOGDPHI Rue A. Daoust 3-5 5500 DINANT), le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (Agence pour la Protection des Données, rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles).

Date :

Nom, prénom :

Signature :